

Campagne de recrutement de travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle année 2025

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié par le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application des articles L352-1, L352-2, L352-3, L352-4, L352-6 du Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la Direction Générale des Finances Publiques recrute au titre de l'année 2025, par voie contractuelle :

86 agents administratifs principaux des Finances publiques

(Emploi de catégorie C – niveau minimum requis : Brevet ou équivalent)

Les agents recrutés ont vocation à être titularisés au terme de leur contrat d'un an.

Les dossiers de candidature devront être :

- Téléchargés ;
- Ou retirés auprès du service des ressources humaines des directions offertes (cf. liste jointe à la notice du dossier de candidature) ;
- Et renvoyés au plus tard le **24 janvier 2025** aux directions sollicitées (vous devez déposer autant de dossier que de directions demandées ; aucune copie ne sera faite pour les autres directions).